

CONTRAT D'ENGAGEMENT Viande de Bovine Charolaise Bio

AMAP de la BRIE–CHAMPENOISE

Saison 2022

Entre :

Monsieur Stéphane CHOPIN
EARL Chopin Stéphane
Ferme d'Outre
Rue de l'Arche 02310 Coupru

Et :

Nom/Prénom :
Adresse :
Mail : Tél. :

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans le règlement intérieur de l'AMAP de la Brie-Champenoise, disponible auprès de l'association.

Engagements de l'adhérent :

- ✓ Préfinancer la production acompte de 30%
- ✓ Récupérer son colis de viande le jour de la livraison
- ✓ Trouver une solution de remplacement en cas d'absence ou de modification

Engagements du producteur partenaire :

- ✓ Livrer Trois fois par saison (une en avril, une en septembre et une en décembre) les produits issus de son élevage
- ✓ Assurer la bonne Qualité de ses produits
- ✓ Respecter la chaîne du froid
- ✓ Etre transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail

1) Colis hivernal (+/-) 5kg : 88.50 € soit 17.70 € / kg

- * (+/-) 750 gr de rosbif
- * (+/-) 750 gr de steak
- * (+/-) 1 kg de fondue
- * (+/-) 500 gr d'entrecôte, faux-filet
- * (+/-) 750 gr de bourguignon
- * (+/-) 500 gr de plat de côte
- * (+/-) 750 gr de pot au feu

2) Colis hivernal (+/-) 10kg : 169.00 € soit 16.90 € / kg

- * (+/-) 1.5 kg de rosbif
- * (+/-) 1.5 kg de steak
- * (+/-) 1.5 kg de fondue
- * (+/-) 1.5 kg d'entrecôte, faux-filet
- * (+/-) 1.5 kg de bourguignon
- * (+/-) 1 kg de plat de côte
- * (+/-) 1.5 kg de pot au feu

3) Colis estival (+/-) 5kg : 99.50 € soit 19.92 € / kg

- * (+/-) 750 gr de rosbif
- * (+/-) 750 gr de steak
- * (+/-) 1 kg de fondue
- * (+/-) 500 gr d'entrecôte, faux-filet
- * (+/-) 750 gr de bourguignon } Transformés en saucisses et/ou merguez et/ou farce
- * (+/-) 500 gr de plat de côte }
- * (+/-) 750 gr de pot au feu }

4) Colis estival (+/-) 10kg : 191.00 € soit 19.10 € / kg

- * (+/-) 1.5 kg de rosbif
- * (+/-) 1.5 kg de steak
- * (+/-) 1.5 kg de fondue
- * (+/-) 1.5 kg d'entrecôte, faux-filet
- * (+/-) 1.5 kg de bourguignon } Transformés en saucisses et/ou merguez et/ou farce
- * (+/-) 1 kg de plat de côte } Transformés en saucisses et/ou merguez et/ou farce
- * (+/-) 1.5 kg de pot au feu }

	Colis hivernal (+/-) 5kg 88.50€ (soit 27€ d'acompte)	Colis hivernal (+/-) 10kg 169€ (soit 50€ d'acompte)	Colis estival (+/-) 5kg 99.50€ (soit 30€ d'acompte)	Colis estival (+/-) 10kg 191€ (soit 57€ d'acompte)
Avril 2022				
fin septembre 2022				
Décembre 2022				
Total				

Je m'engage à remettre un chèque d'acompte de 30% par livraison à l'AMAP accompagnés du contrat d'engagement signé entre les deux parties. Le chèque correspondant à la livraison sera remis à l'exploitant le jour de celle-ci. Et le reste sera à régler lors du retrait de la commande.

Les chèques sont à libeller à l'ordre d'EARL Chopin Stéphane

- ⚠ Possible le jour de la livraison d'avoir du filet environ 38€le kg ou des abats environ 5€ le kg selon disponibilité. A payer sur place. Me signaler si vous este intéressé.
- ⚠ Possibilité de réserver du saucisson sec : 30.00 €/KG

Distribution:

Lieu : A la ferme de Citry au 9 rue de Pavant
Le Samedi de 10h à 11h

En cas de situation exceptionnelle, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation réunissant les adhérents et le producteur partenaire.

Le référent du collectif : Ludivine Kaluzny – 06 83 52 01 38 - kaluznyludivine@yahoo.fr

Contrat fait en 3 exemplaires à Le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur